

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

**VILLE DE BOLLENE**  
**Place Reynaud de la Gardette**

**B.P. 207**

**8 4 5 0 5 BOLLENE**

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

**Objet du marché :** Mise en fourrière des véhicules, enlèvement et gardiennage

**Durée du marché :** La durée du marché est fixée du 15 octobre 2016 au 15 octobre 2017. Il pourra être reconduit trois fois un an sans que la durée ne dépasse quatre ans ferme.

**Lieu(x) d'exécution :** Commune de Bollène

**Tranches et Lots :** Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

**Type de procédure :** Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 et l'article 80 du Décret 2016-360.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec tous les candidats dont les offres auront été jugées recevables.

**Forme du marché:** Il s'agit d'un marché fractionné, à bons de commande mono attributaire. Les bons de commande pourront être émis au fur et à mesure de la survenance du besoin durant toute la durée du marché.

Les besoins de la collectivité sont susceptibles de varier annuellement dans les limites suivantes :

montant minimum 3 000 euros HT

montant maximum 7 000 euros HT

Les montants minimum et maximum en euros HT, tels mentionnés ci dessus, comprennent à la fois les sommes récupérées auprès des propriétaires de véhicules ainsi que celles versées par la ville de Bollène, en application du présent marché

**Options :** Sans objet.

**Variantes :** Les variantes ne sont pas acceptées.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Financement : Autofinancement Commune de Bollène

Mode de règlement : mandat par virement administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

**Critères d'attribution :** Offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. Les offres seront hiérarchisées à l'intérieur des critères.

### **1<sup>er</sup> critère (50 points) : VALEUR TECHNIQUE**

La valeur technique des prestations. Elle sera appréhendée au regard du mémoire technique définitif que :

- Description des moyens techniques et humains (20 points)
- délai d'intervention proposé (30 points)

### **2<sup>ème</sup> critère (50 points) : PRIX**

Le prix des prestations.

Ce critère sera noté sur 50.

Le jugement du prix sera apprécié : à partir du DQE selon la formule suivante : Note = 50 X ( offre moins disante / offre examinée)

**Les notes obtenues après application des critères pondérés seront additionnées et les candidats classés en fonction de ces notes.**

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 19 août 2016 à 12 h 00

**Délai de validité des offres :** Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Conditions de remise des offres**

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

**Conditions du retrait de consultation**

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation pourront les obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail à l'adresse suivante : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr). Le retrait s'effectuera au Service Commande Publique de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex.

**Autres renseignements :** Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite au service commande publique - Ville de Bollene, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr). Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86;email : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86;email : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 12 juillet 2016